



LE COUP DE CHAPEAU

Un grand Bravo aux journalistes qui ont osé recueillir l'avis négatif des Dunkerquois sur le projet de la Place Salengro... et qui ont même lancé un appel à ses éventuels partisans, sans toutefois, semble-t-il, en rencontrer beaucoup !

Monsieur le Maire est fâché et il n'a pas goûté le débat (VdN 26 octobre 2011). Il faut dire qu'il n'est pas tellement habitué à ce qu'on lui tienne tête. La Presse se doit, en effet, de le glorifier...

Ne vit-elle pas, effectivement, et notamment, grâce aux publicités de la Ville et de la CUD, que ces publicités soient légales ou simplement laudatives ?

Savez-vous, par exemple, que le budget de la CUD consacre, en 2011, 470 000 € pour le seul poste budgétaire 62-31 « Annonces et insertions » ? Une paille ! Merci aux annonceurs.

Que pensez-vous aussi des placards publiés dans la VOIX DU NORD et LE PHARE à la mi-octobre dernier lorsque la CUD a été élue « Capitale de la Biodiversité 2011 » ? Sur les murs de la Communauté Urbaine et de la Ville, on a pu lire ces slogans aussi alambiqués qu'ésotériques : « *On peut être urbaine (portuaire ou industrielle) et s'écrire au naturel* », formule sans doute destinée à déplacer les foudres qui n'ont, cependant, aucune maîtrise de la politique urbaine, portuaire ou industrielle de l'agglomération. N'est-ce pas le type même de publicité qui ne rapporte rien à la Collectivité mais qui lui coûte beaucoup d'argent.

Que, dans ce contexte particulier, des journalistes puissent toutefois se faire l'écho des réserves émises par beaucoup sur l'opportunité du projet Salengro, voilà une bouffée d'oxygène qui nous ferait presque oublier la pollution de l'air ambiant.

Guy LECLUSE

De la fusion à la confusion...

A Fort-Mardyck (commune qui en décembre 2010 a renoncé à son autonomie au profit de Dunkerque) « *le nouveau conseil municipal d'enfants a été installé* » (VdN du 8 novembre 2011). Curieuse démarche - dont l'intention est supposée pédagogique - qui consiste (d'abord) à faire croire aux enfants de Fort-Mardyck qu'il existe (encore) dans leur commune un conseil municipal. Les « *valeurs de citoyenneté* » qu'il est question de rappeler méritent qu'on les confie à des juristes confirmés de manière à éviter les contre vérités et à mieux faire comprendre la politique.

C'est oublier que les adultes responsables de la commune continuent de se persuader (et de persuader leurs administrés) qu'ils sont toujours maîtres de leur destin. Une annonce insolite pour un mensonge de plus ?

Pierre LE BOEUF

Avant, après ...

Qu'est-ce qui a changé ?

Réponse à la devinette du mois d'octobre par Pierre LE BOEUF



Avant : rue Nationale, dans le centre de Dunkerque, nous avons tous pu admirer la façade presque intacte d'une des rares maisons de style XVIIIème siècle. Siècle des Lumières et ... de l'harmonie architecturale. Après avoir abrité des salles de cinéma, le bâtiment ne pouvait qu'espérer retrouver sa vocation initiale.

Après : Livrés à la promotion immobilière, l'édifice et ses voisins immédiats ont subi une transformation radicale, assortie d'une opération qui consiste à éviscérer l'ensemble pour n'en conserver que la façade. « Conserver » est un mot inapproprié dans ce cas précis. Il suffit de lever les yeux pour constater une surélévation pour le moins irrévérencieuse.



Il fallait certes rentabiliser la métamorphose en immeuble collectif d'habitation mais fallait-il à ce point oublier le principe fondamental de la préservation du style ? Ce style XVIIIème dont l'élégance fait l'admiration du monde entier aura été bafoué par cette évidente faute de goût.

Notre ville compte trop peu d'immeubles survivants de la dernière guerre pour que ce genre d'erreur puisse y être accepté indéfiniment. La réhabilitation n'implique pas forcément des méthodes aussi destructrices. Le charme et l'authenticité d'une maison tiennent autant dans sa structure intérieure que dans sa façade. Une volonté politique - autre, radicalement autre - peut sauver ces marques citadines du passé.

Loin de satisfaire à cette exigence, l'actuelle majorité municipale autorise et encourage une architecture dite de rupture. Les boîtes à sardines dans le quartier du Grand Large, les boîtes à chaussure en citadelle ne suffisent pas : il nous faudra(it) supporter en plein centre ville, Place Roger Salengro, une pitoyable réplique des blokhaus allemands. Au pied du monument le plus emblématique du prestigieux passé de Dunkerque et pied de nez supplémentaire à cette nécessité du respect de l'environnement architectural. Un poumon urbain en moins pour une horreur en plus !

Le projet Coeur d'Agglo promet de terribles surprises dont nous doutons qu'elles rendront à la ville l'attractivité que chacun peut aujourd'hui constater déclinante.

A Dunkerque, on fait toujours mieux qu'ailleurs jusqu'au paroxysme : pourquoi faire beau quand on peut faire moche ?



LE KIOSQUE DU LITTORAL DUNKERQUOIS

14 NOVEMBRE 2011

LETTRE MENSUELLE D'INFORMATION



N°11

QUAND LES COMMUNES SE MARIENT, LES ELUS FONT LA NOCE

C'est le titre d'un article publié dans le CANARD ENCHAINE du 2 novembre dernier.

Rapport de la Cour des Comptes, chiffres du Ministère de l'Intérieur à l'appui, il est prouvé que les prétendues « Economies d'échelle » d'un rapprochement de communes se traduisent, en réalité, par des « Explosions de dépenses », dont les principaux bénéficiaires sont les responsables élus des collectivités.

En moyenne nationale, leurs indemnités augmentent de 28 %. L'indemnité des élus de DUNKERQUE, SAINT POL SUR MER et FORT MARDYCK représentait, en 2010, la somme de 894 506,54 €. Dans le budget 2011, il a été inscrit une dépense, à ce titre, de 1 163 000 €, soit une augmentation de plus de 30 %.

A DUNKERQUE, on fait toujours mieux qu'ailleurs !

Ah, ils peuvent en être fiers, celles et ceux de l'Opposition qui ont voté la fusion !!

Et dire qu'ils en redemandent !!!

Guy LECLUSE

Voilà 945 jours que le groupe de Jacqueline GABANT s'accapare, sciemment, au détriment de Pierre LE BOEUF, tous les moyens de fonctionnement et d'expression financés par la Ville de Dunkerque ...

Voilà 365 jours (un an) que ce groupe, réduit à 3 élus, profite d'un budget et d'un espace d'expression établis pour 4 élus ...

NOUS CONTACTER :

EMAIL : capnotreavenir@live.fr

TÉL : 06 85 85 77 29

BLOG : <http://capnotreavenir.blogg.org>

UN SONDAGE INSOLITE

La Communauté Urbaine a récemment organisé un sondage, notamment le samedi 22 octobre dernier.

Le principe : une centaine de questions auxquelles vous ne devez répondre que par quasi-monosyllabes, sans possibilité de nuancer ou d'explicitier la réponse. Ainsi, si vous pensez que l'énergie éolienne n'est pas une nécessité prioritaire sur un territoire desservi par une centrale nucléaire, vous répondez « non » à sa mise en oeuvre actuelle. Mais à la question suivante, on vous demande si vous préférez les éoliennes (que vous ne voulez pas !) en pleine mer, sur le littoral ou dans les terres.

Autre exemple : vous êtes contre le réchauffement de la planète ; vous êtes donc nécessairement contre la voiture en ville à la question suivante, etc, etc...

C'est dire que l'interprétation ultérieure de ce sondage sera particulièrement discutable !

Ce sondage n'aurait justifié aucune ligne de commentaire s'il ne s'était pas terminé par deux questions surprenantes.

A la dernière question, on vous demande pour qui vous avez voté lors des élections présidentielles de 2007, en vous précisant délicieusement que vous n'êtes pas obligé de répondre ! Que vient faire cette question incongrue dans un questionnaire concernant les missions et les services publics rendus par la Communauté Urbaine ?

MAIS IL Y A ENCORE MIEUX...

A l'avant dernière question, il vous est demandé si vous avez une opinion « plutôt bonne » ou « plutôt mauvaise » sur certains élus de la CUD. Défilent ainsi le nom du Président et de certains Vice-Présidents de la CUD (mais, curieusement, pas de tous...), liste dans laquelle sera toutefois perfidement glissé le nom de Wulfran DESPICHT qui n'est cependant pas (et ne peut être) élu communautaire puisqu'il émarge au Budget de la CUD comme salarié.

Alors, pourquoi lui et pourquoi pas d'autres élus – même de l'Opposition – puisque ce sondage n'a pas été commandé par le PS mais par la CUD, qu'il a trait au fonctionnement de celle-ci et que son coût sera supporté par l'ensemble des contribuables de la CUD, quelles que soient leurs opinions ?

A notre tour de poser les questions suivantes à Monsieur le Président de la CUD :

1. Quel est le coût de ce sondage et son marché a-t-il été précédé d'un appel d'offres ? Dans la négative, pourquoi avoir choisi cet Institut et pas un autre ?
2. Est-il normal et/ou légal qu'une question porte sur un salarié de la CUD ?
3. Est-ce en vertu de la règle « *Le mort saisit le vif, son hoir le plus proche habile à lui succéder* » que M. « Gendre » a ainsi été nommé ou est-ce en sa qualité de secrétaire de la Section Socialiste Dunkerquoise ?

Braves contribuables, rappelez-vous que dans son rapport du 15 juillet 2009, la Cour des comptes avait dénoncé ces sondages souvent commandés sans appels d'offres préalables et fréquemment surfacturés.

Rassurez-nous, Monsieur le Sénateur-Maire-Président.

GUY LECLUSE

Qu'est-ce que le social ?

Pourquoi écrire un article sur ce sujet ? Nous vous répons que ce thème cristallise notre opposition idéologique à ce que défend la Ville de Dunkerque.

1. Notre municipalité se gargarise avec ses embauches au CCAS (Dunkerque Magazine d'octobre 2011). Or, nous voulons tout de suite vous dire qu'il revient plus cher à une collectivité de financer le social en interne que de le sous traiter à un opérateur associatif.
2. Si on vous répond que le personnel municipal embauché est compétent, vous pouvez rétorquer : ont-ils un diplôme de travail social (bac + 3) ? En tout cas, renseignements pris, la personne qui est en page de couverture ne l'est pas ! (Rires...)
3. Que lit-on dans l'article ? Il est fait référence au fait que le CCAS va organiser des actions collectives. Or, tout professionnel du social qui se respecte vous dira qu'une information collective n'a de sens que si elle est ponctuelle. Mettre un accompagnement social en place, c'est avant tout mettre en place une relation **individuelle** de confiance entre un référent et la personne accompagnée.

4. Seriez-vous à l'aise pour évoquer votre situation devant d'autres personnes conviées à une réunion ? Voilà les limites de l'action collective que le CCAS n'a pas intégré.

5. Est-ce pertinent qu'un CCAS réalise un accompagnement individuel ? Assurément non. Pourquoi ? Outre le coût plus élevé, les CCAS ont été créés pour être des services de droit commun. Ils n'ont pas vocation à être des services spécialisés. Ils sont la structure qui représente l'incarnation de la solidarité de votre collectivité. Ils gèrent les aides facultatives (alimentaire, réorientation vers les associations d'entraide alimentaire, vestimentaire ...) et l'aide sociale (service référent au titre du RSA pour les personnes ayant un faible potentiel d'insertion professionnelle, personnes ayant des difficultés à solder leurs factures ou créances). Leur but est d'accueillir le « tout venant », faire de l'accompagnement social individuel, c'est exclure une partie de ce public.

6. De même, auriez-vous l'audace de vous confier à un personnel employé par la mairie ? Que deviennent ces informations ? Est-ce qu'un employé peut refuser de donner certains éléments à son employeur ? Est-il souhaitable qu'une mairie ait des informations individuelles et personnelles sur certains de ses administrés ? Assurément non !

7. Alors messieurs et mesdames, au lieu de vous esclaffer, remplissez votre mission et laissez travailler les véritables professionnels de l'action sociale. Si cela vous chante, organisez des réunions avec le café et les petits biscuits mais abandonnez cette idée. Une relation d'aide individuelle ne se construit que si vous avez des professionnels spécialisés dans cette problématique. Un CCAS n'est nullement habilité pour réaliser de la prévention spécialisée, d'aider une personne à sortir d'une conduite addictive, de résoudre une difficulté éducative au sein d'une fratrie, de poser un diagnostic global des conditions sociales d'une personne dans son logement, d'établir un processus d'insertion professionnelle, de travailler avec des personnes handicapées mentalement...

En bref, soyez vigilants mais faites confiance aux professionnels du secteur.

Jean VERRYSER

La devinette du mois de novembre :

On pourrait dire de moi que c'est faute de prise au sol que je perds mes forces jusqu'à pouvoir perdre la vie. Ce que comprit mon célèbre adversaire qui me fit perdre pied et mourir...
Qui suis-je ?